

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

### DATES À RETENIR



**8 SEPTEMBRE 2018**

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

Organisé par la Municipalité

Renseignements : 06 12 80 18 60

**9 SEPTEMBRE 2018**

**PRESENTATION DES ACTIVITES**

Organisée par l'ASLS

Renseignements : 06 51 09 59 29

**22 SEPTEMBRE 2018**

**RANDONNEE / ATELIERS BIODIVERSITE**

Organisés par le Conseil Municipal des Enfants

Renseignements : 06 80 71 13 62

**29 SEPTEMBRE 2018**

**BOURSE PUÉRICULTURE D'AUTOMNE**

Organisée par Ensemble Petits et Grands

Renseignements : ☎ 06 48 55 57 22

**29 SEPTEMBRE 2018**

**PORTES OUVERTES CLUB MODELISME**

Organisées par Sermaise Electro Modélisme

Renseignements : ☎ 06 70 93 89 57

**31 OCTOBRE 2018**

**BOUM HALLOWEEN**

Organisée par Ensemble Petits et Grands

Renseignements : ☎ 06 48 55 57 22

**3 AU 17 NOVEMBRE 2018**

**EXPO 14.18**

Organisée par la Municipalité

Renseignements : 06 67 83 23 68

**11 NOVEMBRE 2018**

**COMMEMORATION ARMISTICE**

Organisée par la Municipalité

Renseignements : 01 64 59 82 27

**23 NOVEMBRE 2018**

**RANDOLUNE**

Organisée par l'ASLS

Renseignements : 06 51 09 59 29

**24 NOVEMBRE 2018**

**REPAS DES ANCIENS**

Organisée par le CCAS

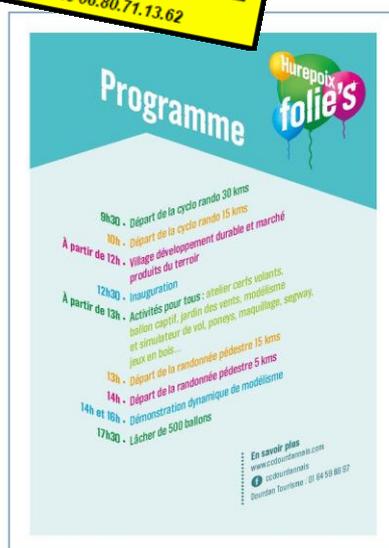
Renseignements : 06 80 71 13 62

**25 NOVEMBRE 2018**

**LOTO**

Organisé par le Comité des fêtes

Renseignements : ☎ 06 89 31 35 05



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

## MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : « ECOLES »

Modification de la délibération du 08 avril 2014 fixant la composition des commissions municipales : désignation d'un nouveau membre à la commission municipale « Ecole », Madame Anne-Marie BAILLOUX, suite à la démission Mme Dominique POUILLIER.



## TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Les commissions «Finances» et «Ecoles» aux vues des tarifs du nouveau prestataire de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018, ainsi que des charges pour la commune quant aux fluides, à l'entretien du matériel, des locaux et à la masse salariale, proposent une légère augmentation de tarif.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour la prochaine année scolaire 2018/2019.



RESTAURATION SCOLAIRE	2018/2019	2017/2018
Quotient de 0 à 154 euros	0,51 €	0,50 €
Quotient de 155 à 365 euros	2,21 €	2,17 €
Quotient de 366 à 500 euros	2,88 €	2,82 €
Quotient de 501 à 590 euros	3,06 €	3,00 €
Quotient de 591 à 700 euros	4,00 €	3,93 €
Quotient de 701 à 950 euros	4,22 €	4,14 €
Quotient > ou - à 951 euros	4,37 €	4,28 €
Enfants extérieurs à la commune	4,58 €	4,49 €

- Le tarif pour les « enfants extérieurs à la commune » n'est pas applicable aux enfants du personnel communal et des enseignants des écoles maternelle et élémentaire.
- La facturation s'établira au mois, avec application du quotient familial. Le calcul du quotient familial s'effectuera de la façon suivante : revenu brut global divisé par 12, divisé par le nombre de personnes vivant au foyer.
- Le quotient sera calculé sur présentation obligatoire en Mairie de l'avis d'imposition / non-imposition de l'année 2017, et ce avant le 30 septembre 2018, délai de rigueur. Passé ce délai, le tarif maximal sera appliqué.
- Le tarif majoré pour les repas non-inscrits sera appliqué pour les repas non-inscrits 48 heures avant la date de la prestation. Son montant est de 6,24 € (6,12 € pour 2017/2018).
- Tout repas manqué prévu et non-annulé dans un délai de 48 heures avant la date de la prestation, sera facturé au tarif habituel.
- A partir du 2<sup>ème</sup> jour d'absence pour motif médical, et uniquement sur présentation d'un certificat médical remis dans les 24 heures suivant son établissement, les repas ne seront pas facturés.

## TARIF DE LA GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

GARDERIE	2018/2019	2017/2018
1 garderie / semaine	4,60 €	4,50 €
2 garderies / semaine	7,15 €	7,00 €
3 garderies / semaine	9,30 €	9,10 €
4 garderies / semaine	11,30 €	11,10 €
5 garderies / semaine	13,70 €	13,40 €
6 garderies / semaine	15,30 €	15,00 €
7 garderies / semaine	16,95 €	16,60 €
8 garderies / semaine	18,70 €	18,30 €



- Les tarifs de la garderie ont été légèrement augmentés par rapport à l'année 2017/2018.
- La méthode de facturation s'établira en nombre de garderies par semaine, comme l'année dernière. Les modalités de paiement sont les suivantes : au mois, à terme échu, la participation forfaitaire étant due dès la prise en charge de l'enfant.

## TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

L'application du quotient familial ne se fera pas pour ce service.

➤ Cette activité est assurée par le corps enseignant et une indemnité mensuelle est versée aux enseignants qui assurent l'étude surveillée sur la base du taux horaire en vigueur pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ La participation financière demandée aux parents / responsables légaux est fixée de façon forfaitaire à 33,00 € par mois et par enfant, ce tarif étant appliqué dès la première fréquentation de chaque mois



## PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL 2018/2019

Le Conseil Municipal a reconduit, pour l'année 2018/2019, la participation financière pour les enfants empruntant le car scolaire communal. La participation financière demandée aux parents est fixée de façon forfaitaire par an :



	2018/2019	2017/2018
pour 1 enfant	36 €	33 €
pour 2 enfants	31 €	29 €
pour 3 enfants et plus	25 €	24 €

## PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Les membres du Conseil Municipal décident de prendre en charge une partie des frais de transports supportés par les familles demeurant sur la Commune de SERMAISE, dont les enfants sont scolarisés en établissement secondaire à DOURDAN et les dérogations pour les options non enseignées dans les établissements de DOURDAN. Les membres du Conseil Municipal décident également de prendre en charge une partie des frais de transport en France métropolitaine les jeunes en contrat d'apprentissage.



➔ Le montant de la participation communale pour les cartes de transport IMAGINE R est fixé à 85 € pour l'année 2018/2019 pour les élèves des collèges, lycées ou en apprentissage, scolarisés à DOURDAN ou pour les élèves sous dérogation pour les options non enseignées dans les établissements de DOURDAN.

➔ Le montant sera déduit du montant à payer par les parents, la commune ayant mis en place un partenariat « tiers payant » avec Imagine R. Le montant de l'aide versée par la Commune sera de 62,50 € pour les bénéficiaires de la carte scolaire bus « Ligne régulière » (ex Optile).

Pour les familles dont l'enfant utilise un transport n'acceptant pas ces 2 cartes, une participation de 50% du coût du transport annuel plafonnée à 85 € sera accordée.

➔ Les familles devront présenter pour toute demande les pièces suivantes : Justificatif de domicile de moins de 3 mois et le certificat de scolarité de l'année scolaire concernée.

➔ Quel que soit le type de participation octroyée, celle-ci ne le sera que pour les élèves ayant moins de 19 ans à la date du 1er septembre 2018 et les demandes devront être parvenues en Mairie au plus tard le 30 novembre 2018. Passée cette date, aucune participation ne sera versée.

➔ Pour les familles dont l'enfant utilise un transport n'acceptant pas l'une des 2 cartes (Imagine R ou Scolaire), les parents règlent la totalité de la facture et devront présenter un justificatif (titres de transport d'un transporteur, SNCF, Air France...) ainsi que les autres justificatifs énumérés ci-dessus afin d'être remboursés.

## INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SERMAISE DANS LE PERIMETRE DU PROJET LANCE PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE BICYCLETTES SUR LE TERRITOIRE DE L'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte d'être intégré dans le projet lancé par le STIF d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile-de-France



## APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2018



Monsieur le Maire rappelle la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée d'un an.

## RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE DU SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE

L'équipe Municipale approuve la demande de retrait du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, formulée par la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde ». L'accord de retrait concerne donc le territoire des communes de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-les- Etréchy.

Le retrait de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » sera effectif au plus tard au 1er janvier 2019, à la condition que la majorité qualifiée des membres du Syndicat ait donné son accord.



## ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION



Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, pour les prestations suivantes :

- Dématérialisation des procédures de marchés publics;
- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- Télétransmission des flux comptables;
- Dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols;
- Fourniture de certificats électroniques.

L'équipe Municipale approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

Tarifs aux collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion	1ère année d'adhésion	Année(s) ultérieure(s) d'adhésion
Collectivités et établissements non affiliés à un centre de gestion	210 €	54 €
Communes de 1001 à 3 500 habitants	131 €	34 €

Exonération des frais de participation :

Certaines collectivités souhaitent adhérer de façon groupée et simultanée au présent groupement de commandes (par exemple, une ville et le CCAS, ou la Caisse des écoles). Dans les faits, ce sont souvent les mêmes agents qui gèrent ces différentes entités sur les projets de « dématérialisation ». Afin de ne pas trop impacter le budget de ces entités « satellites », seule la première année d'adhésion leur sera demandée, une exonération des frais de participation est prévue pour les années ultérieures.

## AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ADHESION A LA PRESTATION « MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE » AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

L'équipe Municipale adhère à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, décide de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

## LES BREVES D'ACTUALITÉ

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

RECHERCHE  
BÉNÉVOLES

Après avoir déplacé la bibliothèque place Michel Duchon d'Engenières pour avoir plus d'espace et de visibilité, nous avons entièrement renouvelé le mobilier pour rendre plus agréable et pratique la consultation des ouvrages.

Dans un même souci de praticité, nous avons informatisé le référencement et le prêt des livres.

Nous sommes maintenant à la recherche de bénévoles intéressés pour assurer des permanences.



Si les livres vous plaisent, vous avez du temps et de l'envie pour participer à la vie communale, merci de nous faire parvenir par @ votre nom, numéro de téléphone et vos disponibilités à l'adresse suivante : [jeanvergnaud@wanadoo.fr](mailto:jeanvergnaud@wanadoo.fr).

### PLAN CANICULE : FAITES-VOUS CONNAÎTRE !



Dans le cadre du Plan national canicule, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) recense les personnes isolées. En cas de déclenchement du plan d'urgence canicule, le CCAS prendra contact avec les personnes inscrites afin de s'assurer qu'une assistance est mise en place. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les adultes handicapés qui résident à leur domicile peuvent s'enregistrer. Si les personnes concernées ne peuvent pas faire la démarche seules, leur représentant légal ou un tiers (voisin, parents, médecin) peut le faire à leur place.

Formulaire à disposition à l'accueil de la mairie.  
Téléphone 01.64.59.82.27

### ORGANISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des enfants de Sermaise organise une randonnée découverte de 4 km sur la commune de Sermaise ainsi que des ateliers créatifs sur les plantes, le 22 Septembre 2018 à la Grange.

Un buffet sera servi avec une participation de 5 €.

Pour une bonne gestion, nous vous demandons de déposer votre bulletin d'inscription, accompagné de votre règlement avant le 19 Septembre en Mairie. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 06.80.71.13.62



### ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS GERES PAR LA CCDH

La décision des communes de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 implique des changements dans l'organisation des Accueils de Loisirs gérés par la CCDH. Les enfants de Sermaise seront accueillis à Dourdan et non plus à Saint-Chéron à partir du mercredi 5 septembre 2018. (Voir document joint).

L'équipe Municipale vous souhaite de **BONNES VACANCES**